REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres	40
Présents et représentés	27
Quorum	20
Votes favorables	26
Vote(s) défavorable(s)	0
Abstention(s)	0

Avis du Conseil national de la protection de la nature n°2 du 28 janvier 2015-CSRPN

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R133-1 et suivants ;

Vu le décret 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié, relatif à la création à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif; Vu le décret 2014-589 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie;

Vu l'arrêté du 6 juin 2014 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 17 juin 2013 portant nominations au Conseil national de la protection de la nature ;

Le CNPN, réuni en séance plénière, a examiné les projets de textes visant à un ajustement de la procédure d'instruction des demandes de dérogation à la protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages :

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.
- projet de décret portant modification de l'organisation des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel

Considérant que ces projets de textes visent à adapter la procédure d'instruction des demandes de dérogation à la protection stricte des espèces de faune et de flore sauvage, en prévoyant, pour certaines demandes, l'implication des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel en lieu et place du Conseil national de la protection de la nature, ce dernier conservant toutefois son rôle d'organisme consultatif pour les demandes portant sur des projets dont les impacts peuvent être importants;

A donné un avis favorable à l'unanimité sur les deux textes modifiant la procédure des dérogations et les missions des CSRPN en recommandant d'amender les points suivants :

1. Pour le projet de décret : donner la possibilité aux CSRPN, sous la responsabilité de leur président, de définir les types d'affaires courantes" qui seront confiées par délégation du Conseil à un ou plusieurs de leurs membres.

- 2. Pour le projet d'arrêté (amendements à apporter aux articles 3 et 4) :
- -préciser que la référence à la procédure d'étude d'impact inclut également les dossiers qui y sont soumis au cas par cas par l'autorité administrative ;
- -préciser qu'en cas d'octroi de la dérogation, l'autorité compétente doit la motiver (de même qu'en cas de refus) ;
- -ajouter l'obligation de fixer, dans la dérogation, un délai pour la transmission par le bénéficiaire à l'autorité administrative, du bilan des mesures de réduction et de compensation ;

Participants

Membres du CNPN

Laurent Roy, directeur de l'eau et de la biodiversité, vice-président du CNPN (ouverture) puis Alby Schmitt, adjoint du DEB, Jean-Claude Lefeuvre, président du comité permanent, Bernard Delay, président de la commission PNR-chartes des PN, Roger Estève, président de la commission Aires protégées, Serge Muller, président de la commission Flore, Michel Métais, président de la commission Faune (APN), Laetitia Anstett (FNC), M.H. Cruveillé (IRSTEA), Pierre Beaudesson (CNPF), Monique Dehaudt (MAAF), Francis Duranthon (personne qualifiée), Antoine Gatet (APN), Jean-Francis Gosselin (APN), Jean-Marie Gourreau (personne qualifiée), Vincent Graffin (MNHN), P. Hirbec (ONF), Yasmina Baaba (DGITM), Claire Rolland (ministère chargé de la Culture), Christine Sourd (WWF), Cl. Suzanon (APN), Serge Urbano (FNE-Secrétaire général du comité permanent), Yves Vérilhac (LPO), N. Seon-Massin (ONCFS).

Mandats de : S. Moncorps à J.-Cl. Lefeuvre ; R. Faure à M. Métais ; Ch. Schwoehrer à Y. Vérilhac ; V. Boullet à S. Muller.

<u>Autres membres excusés</u>: Luc Abbadie, Isabelle Arpin, Anne Bonis, Cl. Chenu, CELRL, P. Foltzer, Jean-Claude Malausa (INRA), Ch. Pichoud, P. Raoult, C. Robert (APCA), M. Villot (DHUP), UNPFPMA, Jean Untermaïer.

Participants MEDDE

Michel Perret, chef du bureau PEM2

Jacques Wintergerst, adjoint du sous-directeur de la protection et de la valorisation des espèces et de leurs milieux

Patricia Vaquette, sous-direction des espaces naturels-EN1

Pour le ministre et par délágration, le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY